

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-386

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **L'Entreprise NOUET Déménagement** sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement **4 rue de la Cambette** pour un déménagement,

CONSIDERANT que ce déménagement aura lieu **le mercredi 04 et le jeudi 05 juin**,

CONSIDERANT que ce déménagement sera de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdit **le mercredi 04 juin et le jeudi 05 juin 2025 de 09h00 à 19h00**

- *Rue de la Cambette sur 4 places de stationnement au droit du n°4.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise NOUET Déménagement.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quinze mai deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile.

